

TOUT PRÈS



À PROPOS

Tous mobilisés !

L'hiver dernier a été marqué par le plan de sobriété énergétique mis en place au niveau national afin d'éviter des coupures d'électricité et par la hausse générale des prix des énergies, entraînant une baisse de la consommation d'électricité en France d'environ 9%* par rapport aux normales de saison.

Une mobilisation qui mérite d'être soulignée et reconduite. Mais comment transformer durablement nos habitudes et comportements de consommation ?

En adoptant des mesures qui concernent en premier lieu le chauffage de son logement, avec une température réglée à 19°, en suivant ses données de consommation, en renforçant l'isolation des bâtiments, dont l'optimisation peut entraîner jusqu'à 30 % de dépenses en moins, ou encore en réduisant les consommations inutiles, notamment en matière d'usages numériques.

En cette fin d'année 2023, plus que jamais, restons mobilisés pour consommer moins.

Maxime Outhier
Directeur commercial

* Selon un bilan publié en mars 2023 par RTE

LE CHIFFRE

66 %

des consommations d'énergie dans la maison sont liées au chauffage

* Source ADEME « Réduire sa facture d'électricité »

À SAVOIR

Estimez le montant de votre prochaine facture sur votre espace client

Parmi les différents services proposés dans votre espace client, l'estimation de la facture vous sera très utile.

Plus de mauvaises surprises : vous saurez rapidement comment ont évolué vos consommations et pourrez alors prévoir le budget associé.

Si vous êtes mensualisé, vous pouvez anticiper votre facture de régularisation et vous assurer que vos mensualités sont en adéquation avec votre consommation.

• Quand estimer ma facture ?

À tout moment ! À certaines périodes de l'année, votre consommation électrique peut fortement varier.

Par exemple, en hiver si vous êtes équipé d'un chauffage électrique, ou en été si vous faites fonctionner une climatisation. Ces simulations de facture peuvent vous alerter sur un pic de consommation incohérent.

• Comment faire ?

- 1 Connexion à l'agence en ligne depuis le site **www.seolis.net** avec votre identifiant (adresse email) et mot de passe.
- 2 Dans l'onglet **mes factures** > sélectionner « **estimer mes factures** ».
- 3 Reporter les données affichées sur votre compteur.
- 4 Cliquer sur **estimer votre facture**.

Avec votre compte client, vous pouvez en un clic :

- **Activer la mensualisation** de vos factures : pour simplifier la gestion de votre budget et lisser les dépenses tout au long de l'année.
- Souscrire au service **efacture** : plus de papier, vous recevez vos factures par email.
- **Régler** vos factures en ligne.
- Et d'autres services à découvrir.

Services gratuits en toute sécurité disponibles 24h/24.



Des consommations électriques peuvent être évitées ou réduites.

Adoptez des éco gestes simples et efficaces comme dégivrer votre réfrigérateur, débrancher les appareils en veille... Rendez-vous dans notre rubrique Conseils Confort et Gestes Malins sur **www.seolis.net**

Comment se décompose votre facture d'électricité ?



Votre facture d'électricité chez SÉOLIS se décompose en trois grandes parties :

• Part fixe

La facture comporte une part fixe qui correspond au coût de l'abonnement pour les 4 mois à venir. Elle est fixée lors de la souscription du contrat et pourra évoluer à chaque mouvement tarifaire. Le montant de l'abonnement varie en fonction de la puissance de compteur que vous avez

souscrite et de l'option tarifaire choisie.

• Part variable

La facture comporte une part variable qui est calculée en fonction de l'électricité consommée et s'exprime en € par kWh. Le prix du kWh utilisé pour calculer le montant de la facture est mentionné et la consommation est estimée ou relevée. Cette consommation électrique est facturée en fonction de l'option tarifaire choisie (par exemple Heures Pleines/Heures Creuses).

• Taxes et contributions

Cette troisième partie correspond aux taxes dont chaque consommateur doit s'affranchir. Les taxes sont fixées par les pouvoirs publics, collectées par les fournisseurs et reversées aux différents bénéficiaires. Elles contribuent à compenser les charges liées aux missions de service public, telles que le soutien au développement des énergies renouvelables, elles bénéficient également à l'aménagement du territoire.

À savoir les coûts d'acheminement et de distribution de l'électricité sont intégrés dans la part variable et la part fixe.

Qui fixe les tarifs ?

- Les Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité (TRVe) sont fixés par les pouvoirs publics après proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie et sont seulement proposés par les fournisseurs historiques (SÉOLIS en Deux-Sèvres, entre autres).
- Les tarifs des offres de marché sont fixés librement par les fournisseurs.

Réglementation et données personnelles

Depuis le 25 mai 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), **vos données personnelles sont protégées.**

Ce règlement s'applique aux entreprises ou entités qui traitent des données à caractère personnel au cours de leurs activités. Dans ce cadre, SÉOLIS ne peut répondre

à vos demandes de renseignements ou de modification de contrat que si vous êtes déclaré au contrat (titulaire, co-titulaire, payeur, ou mandaté).

Pour en savoir plus, lisez notre politique de protection des données sur notre site Internet : <https://www.seolis.net/protection-des-donnees>

100 ans du SIEDS : toute une histoire

Le 10 décembre 2023, le Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres, fêtera ses 100 ans d'existence au service des territoires et des communes.

Visionnaires, les élus du syndicat qui travaillaient hier pour l'équipement électrique des campagnes le sont toujours aujourd'hui et œuvrent à la transition énergétique pour un développement maîtrisé, réfléchi et équilibré de notre territoire.

➤ TOUT PRÈS DES PROS

Facture électronique pour les entreprises

Suite à la loi de finances de 2020, la facturation électronique va devenir obligatoire progressivement entre 2024 et 2026, pour toutes les entreprises.

Si vous le souhaitez, nous pouvons d'ores et déjà mettre en place la dématérialisation de vos factures.

Il suffit d'envoyer votre demande à : commercial@seolis.net en précisant votre référence et l'adresse mail pour la réception des factures.

ÉCO & LOGIQUE

Équipements connectés consomment en continu...

Box, ordinateur, télévision... Souvent laissés en veille ou en pause, ces appareils consomment inutilement de l'électricité.

La bonne astuce : les relier à **une multiprise à interrupteur*** avec les autres appareils connectés, pour les mettre hors tension en même temps.

* Elle doit être en bon état et dimensionnée aux appareils branchés dessus.